

Le territoire comme un système complexe

Alexandre Moine
Professeur de Géographie
Laboratoire ThéMA
Tel : (0033) 3 81 66 54 96
Alexandre.moine@univ-fcomte.fr

Introduction :

Le territoire est aujourd'hui au cœur des préoccupations des scientifiques, des politiques, mais également des acteurs économiques. Les géographes n'ont pas été les seuls à s'approprier cette notion, cependant ils ont fait de l'espace leur entrée principale, ce qui les distingue quelque peu des approches des économistes ou des sociologues. Loin de remettre en cause cette tendance, nous pouvons néanmoins nous poser la question suivante : pourquoi le concept de territoire est-il tant utilisé, en géographie, dans des sciences connexes et plus globalement en relation avec l'aménagement de l'espace et les différents acteurs qui en ont la charge ?

Cela procède à notre sens, de quatre logiques combinées :

- Une logique d'aménagement propre à la France. En effet, dans les années 60-70 durant lesquelles l'aménagement du territoire, très conquérant en France, s'est développé, l'Etat en occupant une position majeure a créé une réelle distance entre l'échelle de planification et d'intervention nationale et le développement local. Dès cette époque, des tentatives de prise en compte des besoins locaux émergent, autour des Programmes d'Action Régionaux¹ par exemple, puis au travers des politiques rurales², mais la pyramide administrative peine à faire remonter les expériences locales et surtout à adapter les politiques. Les années 80 et la décentralisation entraînent une focalisation sur les différents échelons issus de la décentralisation, substituant à la notion de territoire celle de collectivité territoriale, qui isole à la fois dans les pratiques et les représentations [BRU 90]. Ce n'est qu'à la fin des années 90 avec la mise en place de la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (LOADDT 99) dite « Loi Voynet », que le territoire est reconnu à travers sa fonction fédératrice des acteurs locaux et des institutions. La Loi prévoit que ces territoires de projet pourront s'interpénétrer, qu'ils pourront dépasser les limites des collectivités territoriales qui corsetaient jusqu'à présent des territoires qui étouffaient sous le joug de limites pas forcément représentatives des fonctionnements locaux. Dès lors les territoires montrent que localement il existe des systèmes d'acteurs dont les interrelations étroites permettent de conserver une relative stabilité aux systèmes territoriaux existants. On ne fait alors que rendre lisibles des phénomènes à l'œuvre depuis toujours, souvent de manière spontanée comme les Systèmes Productifs localisés (SPL).

¹ Les P.A.R ont été mis en place par décret en 1955, ils visaient à « promouvoir l'expansion économique et sociale des différentes régions et, en particulier, de celles qui souffraient de sous-emploi ou d'un développement économique insuffisant ».

² Notamment les Plan d'Aménagement Ruraux mis en place à partir de 1970, mettant en place une planification micro-régionale.

- Une logique liée au besoin de conserver un lien, dans le cadre d'un monde global où l'on a tendance à perdre ses repères, avec le quotidien, les acteurs que l'on connaît, l'espace au sein duquel on évolue. Ceci correspond par ailleurs sociologiquement à un repli à l'échelle du ménage, sur des valeurs quelque-fois anciennes, et spatialement sur le logement. Eclatement des lieux, des fonctions, multiplication des possibilités de contact, mais parallèlement marasme économique, conflits, incertitudes dus à la montée des extrémismes, dérèglement climatique et multiplication des informations souvent dramatiques en provenance de tous les points du globe, déterminent un besoin de retrouver un cadre de vie maîtrisé, connu, au sein duquel les acteurs sont identifiés. Le territoire est alors vécu comme une sorte de retour à la matrice originelle, le lieu d'où l'on est, pas forcément celui où l'on naît, mais dans tous les cas celui où l'on vit et où l'on crée les liens qui placent le système familial en équilibre au sein d'un système local.
- Une logique liée à la complexité du monde qui nous entoure, de l'échelle locale à l'échelle régionale. Les différents acteurs pressentent cette complexité, ils peinent à la nommer, parlent plutôt de complications, considèrent avec perplexité l'infinité de relations qui lient les acteurs, les objets de l'espace géographique, la multitude de boucles de rétroaction qui font évoluer des systèmes imbriqués aux limites floues. Dès lors comment caractériser cet environnement qui paraît imprécis, au sein duquel rien n'est dénombrable, où les situations complexes plongent les acteurs dans une incertitude profonde quant aux décisions à prendre et à leurs multiples conséquences ? Actuellement, le plus simple consiste encore à y attacher un concept dont la définition tout à la fois précise et suffisamment vague pour faire consensus, sorte de boîte noire que l'on se garde bien d'ouvrir. Cela peut-être utile, car il n'y a rien à gagner à sur-valoriser certains territoires, notamment les collectivités territoriales, à qui l'on demande avant toute chose de bien gérer les affaires qu'elles ont en charge dans l'espace qui correspond à leurs prérogatives. Mais pour l'ensemble des autres territoires, il est nécessaire de bien comprendre ce qu'ils sont, comment ils se sont constitués (systémogénèse), comment ils fonctionnent et comment ils sont susceptibles d'évoluer, en combinant à la fois les informations relatives à l'organisation de l'espace, mais également celles relatives aux acteurs qui font ces organisations, et qui, dans le même temps, sont fortement influencés par celles-ci.
- Enfin, une logique liée à la discipline même de la géographie, au sein de laquelle les anciens découpages thématiques sont progressivement abandonnés, au profit d'une approche phénoménologique. Ce positionnement montre un glissement, de l'observation du résultat d'un certain nombre de phénomènes, vers la compréhension des mécanismes qui induisent ces phénomènes et surtout un glissement vers la compréhension du rôle des acteurs, à la fois dans le temps, mais également à différents niveaux d'échelles.

Et ainsi, petit à petit tout devient territoire, l'adjectif se généralise, à en devenir polysémique. Le territoire est tout puisqu'il recouvre une complexité qui demeure difficile à saisir, à cerner. Véritable fourre-tout, ses limites floues, mieux, l'absence de limites précises, jouent en sa faveur en terme d'aménagement du territoire, à une époque où il ne paraît pas crédible de créer de nouveaux échelons de gestion, mais où malgré tout il s'avère indispensable de créer de nouveaux « espaces » de concertation. La notion de territoire telle que nous la concevons est donc là pour pallier une réelle difficulté à comprendre la réalité qui

nous entoure. Il s'agit donc d'ouvrir la boîte noire, de rendre intelligible une partie des sous-systèmes qui la composent afin de clarifier quelques concepts clés, finalement étroitement liés bien que leurs définitions laissent à penser quelques fois qu'ils sont carrément redondants³ !

³ Certaines définitions des concepts de territoire et d'espace géographique sont très proches :

- « L'espace géographique est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction, non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux », Brunet (R.), Ferras (R.), Théry (H.), *Les mots de la Géographie*, 1993 ;
- « Le territoire est la portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa production et la satisfaction de ses besoins vitaux », Le Berre (M.), *Encyclopédie de Géographie*, 1992.

1. *Il est indispensable de redéfinir le concept de territoire*

1.1 D'une savante polysémie autour du territoire se dégagent trois entrées

Le territoire est l'objet de toutes les attentions depuis une vingtaine d'années, parce qu'il est au centre des représentations que nous nous faisons de la complexité qui nous entoure. Et ce qui nous entoure, c'est d'abord l'espace, mais le terme est trop neutre pour caractériser ce que nous pressentons comme étant plus élaboré. Le territoire s'est substitué doucement à ce terme (espace) en conférant plus d'épaisseur à ce que l'on pourrait aussi nommer environnement, c'est-à-dire ce qui nous entoure dans une acception très globale, c'est-à-dire mêlant à la fois milieu physique, naturel et aménagé. Mais subtilement, le territoire s'avère être beaucoup plus que l'espace, l'environnement, ou les hommes qui le peuplent et se l'approprient ; il est plus que tout cela, mais finalement ne correspond plus à rien à force d'utilisations. Les définitions finissent par se chevaucher, l'espace est géographique, le territoire est espace géographique, le milieu est tout cela mais un peu moins, l'homme y est souvent agent plus qu'acteur et la plupart du temps les approches isolent sagement ce qui relève de l'organisation de l'espace (espace géographique) et ce qui relève des acteurs. Comme le précise Romain Lajarge [LAJ 00], « le territoire n'est pas un objet neutre décidé dans l'abstraction et déconnecté du réel. Il est avant tout bricolé par les acteurs en fonction d'un grand nombre de paramètres en permanente mutation ». Cette idée est intéressante et replace bien l'enjeu que représente le territoire tant par l'idée de complexité qui en émane, que par l'impression d'impuissance face à celle-ci que matérialise le terme de bricolage. Au travers des nombreuses publications qui traitent soit directement du territoire, soit qui en replacent l'utilisation par rapport à un cadre thématique défini (développement d'une activité, déplacements, etc.), nous proposons de définir trois entrées pour comprendre progressivement sur quoi repose le concept de territoire.

Tout d'abord, il y a de l'espace dans le territoire, on peut même affirmer que la référence spatiale y est centrale. Mais nous souhaitons nuancer l'entrée qui consiste d'emblée à qualifier le territoire par l'espace [MAI 99] [BRU 92] [FRE 76] [PUM 97], dont il est quelque fois un quasi-synonyme, ou par la matérialisation de l'étendue d'un pouvoir [MIC 00]. Pour Di Méo, qui semblerait se situer à l'interface de ces deux tendances, le territoire « témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » [DIM 98]. Selon cet auteur, le territoire repose donc sur l'existence d'un espace social et d'un espace vécu. Yvette Veyret, ajoute quant à elle que le territoire repose sur le socle (nous dirons sous-système comme nous le verrons plus loin) de l'espace géographique aménagé [CIA 03]. Le territoire est en fait tout cela, et plus que tout cela à la fois, selon les principes liés à l'existence d'un système⁴. Roger Brunet ajoute d'ailleurs dans les mots de la géographie, après avoir qualifié le territoire d'espace approprié [...], qu'il est autre chose que l'espace [BRU 92], lui associant des représentations, et une socialisation [BAD 95]. Que de facettes peuvent être donc attribuées au territoire, qui selon nous ne peut être réduit à « désigner une grande famille d'espaces [...] » [LEV 03]. On pose en effet souvent le cadre du territoire, « que l'on remplit ensuite par un construit dénommé territoire » comme le précise Bernard Elissalde [ELI 02]. Mais ce construit recouvre des aspects tellement disparates qu'il est difficile selon cet angle d'approche, de comprendre ce qu'est un territoire. De l'espace vécu à l'espace perçu, en passant par les sentiments d'appartenance au

⁴ Le tout est plus que la somme de ses parties ou un système est plus que la somme de ses sous-systèmes.

travers du film du passé ; des relations humaines entretenues dans un cadre local qui va de l'immeuble au quartier en passant par les multiples réseaux de connaissance, la coquille se remplit mais ne donne pas toujours quelque chose de cohérent que l'on puisse proposer à l'interprétation. L'analyse des « territoires de vie » nous plonge dans la complexité de leur construction au cours de l'histoire, autour du social et du politique et du psychologique.

L'entrée par l'espace s'appuie inévitablement sur l'appropriation qui en est faite par des groupes d'individus, enfermant ainsi le territoire dans des limites assez rigides, bien que de plus en plus mouvantes autour d'une infinité de lieux [SAC 86] [SAC 97], qui sont administratives. La construction du territoire est alors souvent dominée par le rôle de l'Etat qui selon P. et G. Pinchemel [PIN 97] « contrôle, maintien son intégrité [...] exerce une autorité, une compétence », l'étendue du territoire définissant alors le « champ d'application du pouvoir ». Nombre de définitions relatives au territoire, ou d'emplois du terme, se fondent sur cette notion de propriété, d'administration, qui assurent un contrôle, une gestion d'un espace très clairement délimité. La décentralisation, en France, a ainsi engendré de « nouveaux territoires » au sein desquels l'administration est devenue plus compliquée, tandis qu'émergeaient les territoires mouvants des intercommunalités, et bientôt ceux des projets au travers des « Pays ».

Mais, comme nous venons de le voir, le territoire présente une double nature, à la fois matérielle et il s'agit de faire référence alors à l'espace géographique, sous-système du territoire, et symbolique ou idéale, en relation cette fois avec les systèmes de représentation qui guident les sociétés dans l'appréhension qu'elles ont de leur « environnement ». Ainsi comme le souligne C. Raffestin [RAF 86], « le territoire est une réordination de l'espace [...] ». Le territoire peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère ». Comme le précise G. Di Méo [DIM 98a], le territoire est souvent abstrait, idéal, vécu et ressenti plus que visuellement repéré ». Cette deuxième entrée fait donc référence aux processus d'organisation territoriale qui doivent selon C. Raffestin, s'analyser à deux niveaux : celui qui résulte de l'action des sociétés (ce que nous appellerons l'espace géographique), et également celui qui résulte des systèmes de représentation. Au travers du vécu, du perçu, et des multiples filtres qui nuancent la perception que l'on a d'un paysage, d'une organisation spatiale, de notre voisin, nous donnons un sens aux territoires [FOU 95], à travers une combinaison de caractéristiques issues d'un « processus de synthèse intégrative » [MUC 86]. L'espace et tout ce qui peut s'y rattacher est ainsi petit à petit reconstruit et transformé sur la base de faits idéologiques et historiques pour produire ce que certains appellent « un » territoire. Il y a beaucoup de passé dans tout cela et il s'agit aussi d'ancrer le territoire dans le temps présent : en effet, comme le proposent F. Poulle et Y. Gorgeu [POU 97], « le sentiment d'appartenance n'est pas un héritage du passé mais l'adhésion à un projet ». Lorsqu'il y a territoire, l'appropriation est en fait aussi importante que l'action locale, les deux phénomènes étant intimement liés et carrément indissociables : « c'est le lieu de constitution d'une société historique et d'une possibilité de vivre ensemble » [BIA 96], ils ouvrent vers les systèmes d'acteurs qui sous-tendent les territoires et représentent l'espace de vie. Par ailleurs, les territoires s'inscrivent dans l'avenir, c'est-à-dire ce que les acteurs veulent qu'ils deviennent.

Il manque ainsi une troisième entrée, souvent mentionnée mais rarement abordée de manière systémique, en relation avec les deux premières (l'espace géographique et les représentations que l'on fait de cet espace), celle des acteurs, qui font le territoire. Il s'agit des interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'entre-aperçoivent, s'opposent, s'allient, imposent et finalement aménagent. Cette dimension est essentielle, et Bernard Debarbieux déclare à ce propos que « le monde est institué par les individus en

fonction de leurs actions et de leurs intentions » [DEB 99]. Comme le souligne alors P. D'Aquino [DAQ 02], « la référence du territoire n'est alors pas dans sa limite, mais dans la proximité spatiale » [LEV 91], une partie du fonctionnement du territoire peut alors « se réduire à un réseau extrêmement dense ». Mais il faut faire attention à ne pas se noyer dans la complexité du sous-système qui apparaît alors. Il est impossible de prendre en compte tous les acteurs, sachant que tous entretiennent des rapports individuels aux lieux, il faut alors privilégier cinq catégories d'acteurs⁵ qui se sont partiellement isolés les uns des autres et qu'il faut aujourd'hui absolument réunir au sein de l'action territoriale :

- L'Etat qui influence par ses politiques, à la fois les collectivités territoriales, la société civile et les citoyens ;
- Les collectivités territoriales et les intercommunalités au sein desquelles s'exprime le monde politique à une échelle régionale et locale ;
- La société civile et ses multiples groupes lorsqu'ils souhaitent modifier leur environnement et disposent pour cela d'un rôle effectif ou potentiel notoire [VAI 01] ;
- Les intercommunalités dont le rôle ne cesse de s'affirmer en position intermédiaire entre l'échelon communal et les échelons supérieurs (département et région) ;
- Les entreprises dont le développement amène à saisir les opportunités qui s'offrent à elles, notamment vis-à-vis de l'espace géographique au sein duquel elles évoluent.

C'est à ce moment que la référence au paradigme systémique permet de conserver au concept de territoire une transdisciplinarité, qui doit être aujourd'hui totalement affirmée, mais aussi une épaisseur dont le concept ne peut ni ne doit se départir. N'oublions pas les définitions premières autour du territoire animal, espace marqué (entre autres moyens olfactivement) sous domination, au sein duquel des relations hiérarchiques très nettes soumettent à la loi du plus fort [DIM 98a]. Ce territoire là repose sur un jeu de relations où la force est loi et l'assujettissement à la loi du plus fort, totale. Aujourd'hui les territoires dont on parle et que l'on utilise de manière opératoire, notamment dans les sciences sociales, dépassent largement cette définition. Ainsi, d'autres disciplines utilisent le concept de territoire [LEV 00] [DIM 98b] [PEC 96] [POC 96], et d'autres encore s'appuient sur le concept de territoire par le biais de la notion de système [PRE 95] [ROL 00] [LEB 92].

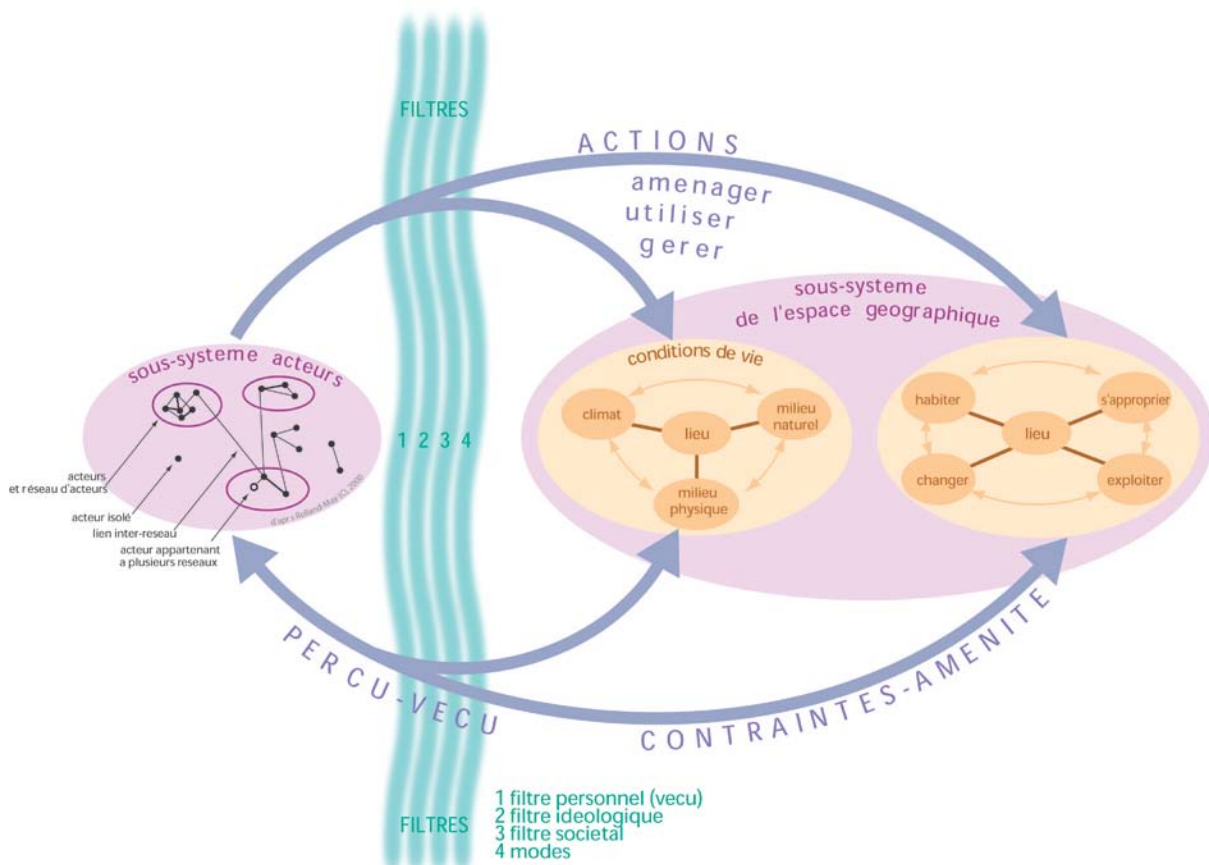
1.2 Le territoire est avant tout un système

Le territoire est donc avant toute définition un système. Et pourtant il n'est jamais véritablement défini comme tel, même si certaines approches le sous-entendent [LEB 92]. Le territoire doit aujourd'hui être abordé de manière globale, tant la recherche de consensus est nécessaire à toutes les étapes de son aménagement et de son utilisation. Les outils mis en œuvre à l'heure actuelle doivent intégrer sa diversification et sa complexification en coordonnant notamment les dimensions sociales, politiques, économiques et environnementales, en considérant tous les usages, sur la base d'une participation de plus en plus active de la population. Pour « rehausser notre compréhension des mécanisme de

⁵ En 1982, dans le cadre du colloque Géopoint 82 portant sur les territoires de la vie quotidienne, Roger Brunet notait les convergences d'intérêt de trois ou quatre acteurs dans le cadre des Pays : l'Etat, la société civile et les entreprises, plaçant les individus en quatrième position.

régulation systémique du territoire et de son développement » comme le proposent M. Thériault et R. Prélaz-Droux [THE 01], il faut asseoir la définition du territoire que nous proposons sur une solide méthodologie que le paradigme systémique nous offre par ailleurs.

Figure 1 : le territoire comme un système



Comme un système, le territoire est une construction intellectuelle [LEM 84] mouvante, évolutive, floue, et dont les caractéristiques correspondent totalement à celles que l'on peut attribuer plus globalement au principe de complexité [ROS 75]. Il s'agit d'un tout, composé de sous-systèmes, d'éléments, et surtout de relations multiples, notamment des boucles de rétroaction positives ou négatives, qui évoluent dans le temps et surtout dans l'espace. En effet, une boucle de rétroaction domine, celle qui lie deux sous-systèmes essentiels : celui de l'espace géographique et celui du système social, des acteurs, qui maintiennent le système territoire en équilibre. On retrouve donc bien ici cette rétroaction qui fait du territoire un système. A ce titre, on parle souvent de territoire vécu, au sens bien entendu de l'espace approprié qui est sous-jacent à la plupart des définitions comme nous l'avons déjà vu, et des multiples acteurs qui le composent. Nous pensons que le territoire est vécu, non pas seulement sous l'angle de cet espace, mais comme un système au sein duquel nous évoluons ; nous vivons donc le territoire, dans le sens plus englobant où nous l'influons tout autant qu'il nous influence. Ajoutons encore que le territoire n'est pas un dérivé de l'espace [BRU 97] ; c'est entre autre sous-système, un espace organisé, aménagé, le produit des interrelations entre les acteurs, donc de l'espace géographique. Ceci implique qu'il n'y ait pas de commandement d'un lieu sur l'autre (principe des systèmes et des sous-systèmes non hiérarchisés), que les marges d'un territoire soient moins intégrées à leur centre, qu'ils puissent relever de plusieurs

mailles du niveau supérieur, qu'ils puissent disposer de limites floues, changeantes, voire même comporter des vides.

Ainsi, les trois entrées du territoire que nous avons mentionnées, constituent-elles en fin de compte trois sous-systèmes en interrelation, qui évoluent dans le temps, dans le cadre d'une boucle ininterrompue fondée sur des principes de construction/déconstruction (Fig. 1) :

- l'espace géographique, approprié par l'homme, aménagé et au sein duquel apparaissent des organisations spatiales et de multiples interactions fondées sur les interrelations entre les sous-systèmes qui le composent (naturel, anthropisé, social et institutionnalisé) ;
- le système des représentations de l'espace géographique, ensemble de filtres (individuel, idéologique, sociétal) qui influence les acteurs dans leurs prises de décisions et les individus dans l'ensemble de leurs choix, selon deux temps :
 - o lors de l'observation de ce qu'est l'espace géographique ;
 - o lors de la projection de ce que sera l'espace géographique après le choix d'une action ;
- le système des acteurs qui agissent consciemment ou inconsciemment sur l'espace géographique, influencés par leurs filtres, et suivant leur position au sein de ce système.

Les espaces et leurs dynamiques sont donc fondamentalement au cœur de la géographie, comme le précise Michel Lussault [LUS 02], « l'espace dans toutes ses manifestations est un ingrédient indispensable à la visibilité, à la lisibilité et donc à la compréhension des choses ». Cependant, pour être opérationnelle, cette géographie ne peut ni ne doit oublier ceux qui font et défont ces organisations et par qui les interactions se produisent : les acteurs, replacés au centre des territoires et constitués en un écheveau complexe d'interrelations, vivant, produisant, percevant et utilisant l'espace géographique pour constituer des territoires au sein desquels se déploient de multiples enjeux. On a trop souvent limité les investigations à des analyses sur l'organisation de l'espace, sans se pencher sur l'intentionnalité des acteurs, qui confère alors une toute autre dimension à la première observation. Si un équipement est localisé précisément à tel endroit, ce n'est pas forcément en relation avec une loi d'organisation spatiale reconnue par la communauté scientifique, mais tout simplement parce qu'un acteur politique influant, ou plus raisonnablement un groupe d'acteur, l'a souhaité en dehors de toute « rationalité » scientifique.

2. *Les acteurs reviennent sur le devant de la scène*

2.1 Le territoire est plus qu'un espace approprié, il est agit

Il faut replacer les acteurs dans les systèmes qu'ils élaborent afin de leur permettre, comme l'a décrit Roger Brunet [BRU 01], de s'approprier, d'habiter, d'échanger et d'exploiter dans les meilleures conditions qui soient et surtout, de manière cohérente. Ces systèmes d'acteurs permettent de gérer, et, à travers cette action, de maintenir une stabilité du système au sein duquel ils agissent. Il en découle une indispensable coordination, une organisation et finalement l'aménagement avec ce que ce terme peut selon les définitions admises receler d'équité.

Il faut ainsi être capable de comprendre les jeux spatialisés des acteurs pour comprendre les processus qui guident l'évolution de l'espace géographique. La répartition des objets (habitat, maillage, treillage, travail spatialisé, population⁶) résulte donc des multiples activités des acteurs (habiter, échanger, exploiter, s'approprier) qui sont des facettes ; mais également du milieu naturel dans lequel ils évoluent. Sans acteur, l'habitat n'est qu'un objet ; habité il prend un sens qui finalement permet de comprendre les ségrégations, les stratégies résidentielles etc. Le cinquième acte décrit par Roger Brunet ne s'inscrit pas comme une facette de l'espace géographique, mais comme la résultante des interrelations du sous-système acteurs, propre à un territoire donné, qui influence les quatre facettes citées ci-dessus. Habiter peut ainsi prendre deux sens :

- il s'agit d'un choix (qui précède donc le résultat), on étudiera alors les déterminants du choix, c'est-à-dire le processus qui amène au résultat qui est l'organisation de l'espace géographique ;
- il s'agit d'un résultat, on observera alors les caractéristiques de l'habitant comme un attribut de l'objet habitat ;

L'espace géographique peut alors être « réduit » à l'espace physique comme support, et aux objets qui lui confèrent son statut, les relations entre les lieux, n'apparaissant alors qu'au travers du jeu des acteurs et de leurs multiples choix. En effet, les lieux n'entretiennent pas de relation entre eux si ce n'est celles, topologiques, qui consistent à en donner une lecture relative. Par contre les objets de l'espace géographique entretiennent des relations avec les lieux et bien entendu entre eux, mais par l'intermédiaire des acteurs. Ainsi tel ou tel service attractif, tel ou tel réseaux important, attireront des activités, des populations et donc de nouveaux services. Ils confèrent à l'espace géographique une organisation, celle-ci devenant organisante, comme le soulignait déjà Roger Brunet en 1980 [BRU 80]. Il faut ici reconnaître que toute organisation, par son caractère organisé et les buts qui lui sont assignés, est organisante [LEM 84], c'est-à-dire qu'elle a la capacité à déterminer de nouvelles relations et de nouveaux éléments dans un système, « la genèse même de chaque élément s'explique à partir de l'existence et de la genèse des autres éléments [BAR 77]. A un système d'acteurs, correspond une autonomie relative qui lui permet de se transformer et d'évoluer. Cette organisation-organisée est organisante, il en découle une organisation qui rétroagit, c'est l'espace géographique. L'espace naturel et les objets anthropiques produisent donc des effets sur les organisations d'acteurs et vice-versa, la localisation des uns et des autres impliquant un projet fondé sur un enchevêtrement de relations. Il en découle une sorte d'autonomisation spatiale du local (objets et acteurs) qui correspond finalement au territoire. Ainsi, la notion de territoire ne doit pas se réduire à celle d'appropriation. Elle est en fait beaucoup plus que cela, un système d'acteurs, en tension, c'est-à-dire en équilibre autour des actes élémentaires déjà cités.

Aujourd'hui, gérer un territoire ne s'inscrit pas forcément dans un rapport de force conflictuel, mais plus souvent dans un rapport de force constructif au sein duquel de plus en plus d'acteurs ont la capacité de s'exprimer. Les acteurs qui composent le sous-système agissant du territoire sont au nombre de 6, et nous posons comme l'a proposé Norbert Elias [ELI 81], que « l'ensemble constitue une configuration sociale dynamique qui permet de replacer l'individu dans la société, sans l'y opposer » :

⁶ Il s'agit dans ce cas des hommes répartis à la surface de la terre, produisant des densités, des hiérarchies, des flux, mais aussi des différences (ségrégations par les classes sociales, les revenus, etc.).

- les individus ;
- les entreprises ;
- l'Etat ;
- les collectivités ;
- la société civile ;
- les intercommunalités.

Ces acteurs sont concrets, repérables, ils font les territoires au travers des subtiles relations qu'ils entretiennent et ils constituent autant de pouvoirs et de contre-pouvoirs respectifs qui font équilibre, comme l'a montré Franck Auriac au sujet de la société languedocienne [AUR 84]. L'espace géographique, indissociable de ces acteurs qui l'animent, devient alors territoire et sa compréhension ne peut dans un premier temps se faire sans avoir pris la mesure de leur présence, de leurs pouvoirs respectifs, de leurs stratégies et de leurs moyens d'action, comme le montrent Michel Bussi et Dominique Badariotti [BUS 04], « le lien entre les élus et le territoire sont plus intenses qu'un simple lien d'implantation ». Il s'agit donc, comme nous l'avons dit, de territoires en tension, mais principalement autour des acteurs locaux, sans négliger bien entendu les influences des acteurs qui relèvent des échelles nationale et mondiale. A chaque territoire ses acteurs et ses niveaux d'échelle de pouvoir emboîtés. Les jeux de pouvoirs qui se développent d'un territoire à l'autre et font évoluer autant d'espaces géographiques, sont variables et dépendent du nombre et de l'importance des acteurs en présence, ainsi que des enjeux que représentent ces espaces (et leurs objets).

Les acteurs agissent dans le cadre de systèmes au sein desquels les interactions sont multiples et difficiles à dénombrer. Ils agissent en fonction de règles et de codes et ont un rôle limitant les uns par rapport aux autres, produisant ainsi une relative stabilité, placée au centre d'oscillations finalement minimales. Le produit de ces interrelations peut être dénommé gouvernance.

2.2 Les systèmes d'acteurs produisent les territoires autour de la gouvernance

Le territoire est un tout au sein duquel émergent plusieurs facettes. Il relève de la matérialité, c'est l'espace géographique, il est approprié, suivant la conscience que chacun s'en fait au travers notamment de la perception et du vécu qu'il en a, mais aussi de l'usage qu'il en fait. Il correspond donc aux représentations collectives, sociales et culturelles fondées sur des modes, des à priori, un ensemble de perceptions éminemment floues, mais néanmoins souvent lourdes de sens non perçus. Il est enfin ce que certains acteurs veulent ou souhaitent qu'il devienne au gré des aménagements qui ne cessent d'être envisagés de manière quelquefois contradictoire, idéal projeté ou tout simplement anticipation d'un devenir souvent imprécis.

Dans cette dernière perspective, si on reprend la boucle de rétroaction de l'aménagement (Fig. 1), le système d'acteurs s'approprie de l'espace, naturel anthropisé, pour finalement produire un espace politique, gouverné ou institutionnalisé, au sein duquel on reconnaît selon P. D'Aquino, l'existence d'un « ensemble d'actions ou de pratiques organisées de façon stable et reconnues par tous, comme un champ de relations sociales convergentes et légitimées » [DAQ 02]. L'institution collective qui émerge alors, se distingue de l'Etat ; elle repose sur un pouvoir politique local fait d'une étroite imbrication entre structures et comportements centraux, leaders et groupes hétérogènes [BIA 96], et met en œuvre des actions de gestion et

d'aménagement, qui s'articulent théoriquement autour d'un processus politique permettant de dégager un consensus ou sinon permettant d'obtenir le consentement ou l'assentiment nécessaires à l'accompagnement d'un projet au sein d'un territoire où de nombreux intérêts divergents sont en jeu [GAU 02]. Comme le précise Marie-Claude Smouts [SMO 98], la gouvernance traduit à l'heure actuelle « un out idéologique pour une politique de l'Etat minimum », qui replace les multiples acteurs locaux (de l'échelon régional à l'échelon infra-communal), sur le devant de la scène politique, là où justement l'Etat ne peut plus jouer un rôle moteur [ROS 92].

Ainsi, les acteurs agissant au sein des territoires sont relativement autonomes, organisés, opérant donc de manière à trouver des solutions aux problèmes multiples qui se posent à eux. L'action collective telle que la présentent Michel Crozier et Erhard. Friedberg [CRO 77] est une action organisée, construite, ensemble de solutions en relation avec un contexte donné, en l'occurrence, dans le cadre de ces travaux, un territoire. Il est montré que les actions qui forment l'action collective, se combinent, interfèrent et rétroagissent au sein de ce qu'il est convenu d'appeler un système, ce que nous nommerons le territoire, produisant régulièrement des phénomènes contre-intuitifs. Le système d'action qui repose sur les multiples acteurs peut être défini de la manière suivante : il s'agit d'un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autre jeux⁷. Dans une thèse récente [VAI 02], l'auteur proposait deux catégories d'organisation englobant les acteurs :

- les organisations politiques correspondant à la sphère politique, « forme d'encadrement de l'action collective et individuelle » constituée par les collectivités locales et les différentes formes d'intercommunalités ;
- les organisations sociales correspondant à la sphère des relations économiques, culturelles et sociales constituées par les associations, les organismes consulaires, les entreprises, etc.

Au sein de ces deux catégories d'organisation, les acteurs sont donc interdépendants, ils coopèrent, mais poursuivent également des intérêts divergents (stratégies d'acteurs), souvent même contradictoires. En fait, il émerge du système un ensemble de pouvoirs en interrelation et en équilibre, suivant des modalités que négocient sans cesse les acteurs et que structurent des règles qui sont étroitement liées à l'existence d'un pouvoir [FRI 93] (système d'acteurs concret). Il demeure cependant des incertitudes multiples, au cœur de toute organisation (techniques, financières, humaines) qui confèrent par ailleurs une limite à la rationalité des décisions qui peuvent être prises à un moment donné. Au sein d'un territoire, ceci est exprimé par la boucle de rétroaction de l'aménagement au sein de laquelle les acteurs observent sans cesse les contraintes et les aménités que peuvent leur procurer l'espace géographique. Ils agissent alors en fonction :

- de leur(s) propre(s) constat(s) ;
- des connaissances qu'ils ont du territoire ;
- des représentations qu'ils s'en font ;

⁷ Une grande difficulté, lorsqu'on considère les systèmes d'action, réside dans le fait qu'une grande partie des relations sont en fait informelles et constituent en fait le cœur du système alors que les relations formelles n'ont qu'une faible importance. Il en ressort bien entendu une très grande difficulté à appréhender un système d'action.

- de la liberté que leur offre le système de gestion au sein duquel ils évoluent ;
- de leurs objectifs propres ;
- du jeu des acteurs locaux.

Dans ce contexte, la notion de pouvoir est omniprésente et traduit ce que Michel Crozier et Erhard Friedberg nomment la politique quotidienne, fondée sur la notion de stratégie qui sous-tend quasi-systématiquement les actions humaines et dont l'efficacité dépend de la vision plus ou moins globale qu'ont les acteurs du système. Le pouvoir dépend de la manière dont un système est structuré, et par rétroaction, le système est sensé maintenir ce pouvoir efficace afin de perdurer. Pouvoir et organisation sont ainsi indissolublement liés, au sein de ce que Edgar Morin nomme « les réalités organisatrices » [MOR 91]. C'est ainsi que l'ensemble des acteurs qui interviennent au sein d'un territoire, se positionnent en permanence les uns par rapport aux autres, à la fois en fonction de leurs prérogatives réciproques (lorsqu'ils en ont en tant qu'élus par exemple), et/ou de leurs objectifs communautaires, et/ou personnels et enfin en fonction de « coutumes ». C'est ainsi que se recouvrent plus ou moins des champs de compétence, des aires d'action ou d'influence, mais aussi c'est ainsi qu'apparaissent des zones d'incertitude.

2.3 Les systèmes d'acteurs produisent aussi de l'instabilité

Ce système d'acteur, dont nous posons que les références sont entre autres spatiales comme le laisse supposer le vocabulaire employé ci-dessus, est complexe. L'espace géographique constitue un cadre d'action également complexe avec lequel se combine le système d'acteurs que H. Mintzberg [MIN 82] définit comme étant guidé par des facteurs de contingences. Nous posons que ces facteurs sont essentiels. Il en résulte comme nous l'avons déjà dit, des territoires en « tension », c'est-à-dire dont l'équilibre dynamique repose sur un ensemble d'interrelations qui ne cessent de se modifier dans le temps. Elles sont en effet fondées sur des contraintes qui ne sont jamais complètement prévisibles, compte tenu de l'infinité de phénomènes qui se déroulent simultanément, en obéissant à des temporalités différentes, et modifient sans cesse le contexte décisionnel des acteurs. On peut identifier au moins six origines à cela :

- l'espace géographique ne présente jamais la même organisation, il évolue en permanence ;
- le cadre législatif est en évolution constante autour de temporalités de l'ordre de quelques dizaines d'années ;
- les acteurs agissent plus ou moins selon les situations qui se présentent en permanence ;
- la donne politique est renouvelée régulièrement, selon des temporalités inférieures à dix ans ;
- l'environnement global est très fluctuant et ne donne guère de lisibilité au-delà d'une année ;
- les idéologies évoluent et se transforment en permanence.

Cet ensemble d'interrelations forme des organisations, sortes de structurations conscientes des champs d'action, mais reposent également sur un ensemble de perceptions inconscientes et qui font écho à des acquis ou des vécus personnels. Le maître mot est donc bien complexité, autour de la multiplicité des acteurs, des cadres d'intervention (maillages), des situations à gérer et de l'environnement global. Notons également pour ajouter à cette complexité, qu'un acteur peut être partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation

les uns avec les autres. Prenons l'exemple du maire d'une commune, Président de la communauté de communes dont fait partie sa commune, chef d'une entreprise locale et enfin bien entendu citoyen : chacune de ses décisions, dans le cadre de l'une de ses qualités sera influencée par les autres.

La prise de décision est alors complexe, loin de la rationalité apparente, d'autant qu'elle se situe au croisement de multiples informations auxquelles cet acteur aura accès (techniques, stratégiques, organisationnelles). Ceci est d'autant plus vrai que le cumul de mandats offre encore plus d'opportunités aux élus de croiser des informations. C'est en effet autour des intercommunalités (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines) que se nouent aujourd'hui les pouvoirs locaux, et notamment autour des moyens mis en œuvre dans le cadre des diverses contractualisations (Contrat de Plan État-Région, Contrat de Pays, Contrat d'agglomération, Contrat de Ville, etc.). Loin d'être figés dans leurs limites, ces territoires évoluent sans cesse, ils se recomposent, leurs mailles demeurent floues si on considère le temps long, ce que les institutions n'avaient jamais vécu jusqu'à présent dans le cadre des départements ou des régions.

L'espace géographique est naturellement influencé par ces mouvances. Cependant, les études privilégient plus souvent celui-là, en oubliant d'analyser les forces en tension, celles qui vont devoir de plus en plus composer ensemble puisque loin d'être isolantes, les mailles du territoire sont aujourd'hui de plus en plus poreuses, par nécessité, notamment en relation avec la Loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU- 2001) qui rend interdépendant nombre de documents, d'orientation (SCOT, Programme Local de l'Habitat, projet d'Agglomération), de contractualisation (Contrat de ville, Contrat d'agglomération) ou prescriptifs (Plan Local d'Urbanisme, Plan de Déplacement Urbain). A l'heure actuelle, les acteurs liés aux mailles les plus petites (communes) ont intérêt à communiquer le plus possible avec les acteurs des mailles voisines ou avec les mailles supérieures (département, région, etc.). Sans se déconcentrer, les pouvoirs ont donc tendance à se multiplier et partant, à complexifier les prises de décision au sein des territoires.

3. Une définition qui appelle un nouvel agencement des concepts et des interrogations

3.1 La boucle de rétroaction qui organise le territoire pousse à réorganiser les concepts

Le glissement que nous proposons dans la définition du territoire sous l'angle d'un système, induit la réorganisation de quelques concepts. Ceci ne signifie pas une nouvelle définition de ces derniers, mais simplement un repositionnement conceptuel, dans une perspective systémique. On a compris en effet que certains d'entre eux apparaissent redondants par l'utilisation qui en est faite, notamment en ce qui concerne le territoire, l'espace géographique, le milieu. Il s'agit donc de reprendre les définitions les plus communément admises et de les ré-articuler avec la nouvelle définition que nous avons donnée du territoire.

On peut finalement avancer la définition suivante d'un territoire : ***le territoire est un système complexe qui évolue dans le temps en relation avec la boucle de rétroaction qui lie un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent aménagent et gèrent.***

Cette définition s'appuie en fait sur la mise en relation de trois sous-systèmes clairement définis :

- les acteurs en interrelation qui vont permettre, soit dans un espace donné, soit par rapport à une problématique donnée, de comprendre en partie les raisons des équilibres en présence qui déterminent une stabilité dynamique du territoire ;
- l'espace géographique, espace aménagé par les acteurs, en fonction du géosystème, présentant de multiples objets en interaction et que l'on peut désagréger en trois sous-systèmes :
 - o le géosystème ou milieu géographique au sein duquel évoluent les acteurs, on parlera des contraintes ou aménités naturelles qui entrent en interaction avec les acteurs et influencent l'organisation de l'espace géographique ;
 - o l'espace anthropisé constitué par l'ensemble des objets anthropiques (réseaux, constructions, hommes, etc.) répartis au sein du géosystème ;
 - o l'espace social, celui des rapports sociaux qui recèle « l'ensemble des interrelations sociales spatialisées » [FRE 84], entre les individus, les groupes et en étroite relation bien entendu avec l'espace politique et institutionnalisé ;
 - o l'espace politique et institutionnalisé au sein duquel sont formalisées les multiples relations entre les acteurs. Il s'agit d'une portion d'espace régi par la reconnaissance de règles communes.
- les systèmes de représentation, qui se fondent sur l'interconnexion entre trois types de filtres, individuel, sociétal (valeur) et idéologique (théorie, modèle) qui forgent à la fois la connaissance et la conception qu'ont les acteurs du monde qui les entoure [CAL 90].

Cette définition s'appuie en fait sur la mise en relation de trois sous-systèmes clairement définis (Fig. 1) :

- les acteurs en interrelation qui vont permettre, soit dans un espace donné, soit par rapport à une problématique donnée, de comprendre en partie les raisons des équilibres en présence qui déterminent une stabilité dynamique du territoire, faisant émerger deux types d'espace :
 - o l'espace social, celui des rapports sociaux qui recèle « l'ensemble des interrelations sociales spatialisées » [FRE 84], entre les individus, les groupes et en étroite relation bien entendu avec l'espace politique et institutionnalisé ;
 - o l'espace politique et institutionnalisé au sein duquel sont formalisées les multiples relations entre les acteurs. Il s'agit d'une portion d'espace régi par la reconnaissance de règles communes.
- l'espace géographique, espace aménagé par les acteurs (espace anthropisé), en fonction du géosystème (conditions de vie), présentant de multiples objets en interaction (réseaux, constructions, hommes, etc.) ;
- les systèmes de représentation, qui se fondent sur l'interconnexion entre quatre types de filtres, individuel, sociétal (valeur), idéologique (théorie, modèle), et enfin lié aux

modes ; qui forgent à la fois la connaissance et la conception qu'ont les acteurs du monde qui les entoure [CAL 90].

Nous pouvons d'ailleurs faire référence aux travaux de Eric Schwarz dans ce domaine, évoquant trois plans (physique, logique et existentiel) pour décrire à minima, et d'une manière générale, un système [SCH 96] [LEB 92].

L'espace géographique est « l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction » [BRU 92], en incluant dans le terme de reproduction, bien plus que le seul acte de perpétuer une descendance, puisqu'il s'agit également au travers de la complexité des relations sociales, de maintenir des valeurs qui forment la cohésion d'une société, partant, les conditions de son maintien. Il existe en fait deux niveaux distincts de relations, qui vont lier à la fois les objets de l'étendue terrestre, localisés en des lieux, entre eux ; et ces mêmes objets avec des systèmes de relation entre des acteurs. On peut alors définir l'espace géographique comme étant « l'ensemble des lieux et de leurs relations » [BAI 01] ; mais il est plus que cela puisqu'il est à la fois le produit des sociétés humaines, avec toute la complexité relationnelle entre des acteurs que sous-tend cette affirmation, le produit des relations avec et entre des objets répartis à la surface de la terre et localisés en des lieux, et enfin le produit des relations entre les lieux avec d'autres espaces par le truchement des acteurs (l'environnement du système territoire). L'espace géographique est une dimension intrinsèque des sociétés [CIA 03]. Il est donc clairement un sous-système du système territoire, qui inclut l'espace naturel, les objets anthropiques qui l'occupent et l'ensemble des relations qu'ils entretiennent lui conférant la dimension d'environnement social. Comme le précise Jean-Pierre Augustin [AUG 00] « le territoire doit être distingué des concepts d'espace géographique, d'espace social, d'espace vécu », nous ajouterons : bien qu'il repose en fait sur la combinaison de ces concepts.

Le lieu est unique, du point de vue de ses coordonnées. Mais plus encore, si par hypothèse on le déplaçait, il serait impossible de le reconstituer ailleurs car l'arrangement initial était à la fois cause et conséquence. « Il y a lieu, lorsque les objets spatiaux coexistent dans une distance nulle forment un ensemble suffisamment consistant pour faire système » [LEV 91]. L'espace géographique englobe donc des lieux qui se singularisent, à sa différence, par leur valeur d'usage, par leur saisissante réalité » [DIM 98a].

3.2 L'intelligence territoriale comme support de la gouvernance

L'intelligence territoriale s'appuie sur les deux premiers concepts présentés précédemment (gouvernance, territoire) auxquels s'ajoute la dimension informationnelle en mobilisant les nouvelles technologies de l'information (UE2 – S1). Son fondement repose sur la notion de territoire telle qu'elle a été proposée, les jeux d'acteurs produisant l'organisation de l'espace géographique en fonction de nombreuses contraintes, qu'elles soient physiques, mais également organisationnelles, et qui sont matérialisées notamment par les nombreux documents de planification, d'orientation ou de cohérence territoriale actuellement requis. L'intelligence territoriale se décrit donc comme l'organisation de l'ensemble des connaissances utilisées et partagées par un ensemble d'acteurs dans le cadre d'un territoire donné, afin d'observer et d'analyser collectivement pour une meilleure gouvernance...

Suite Jean-Jacques Girardot une page pour compléter la notion d'intelligence territoriale comme support de la gouvernance.

Conclusion

Les difficultés d'interprétation et de compréhension des territoires que pose l'emboîtement des sous-systèmes présentés nécessitent inévitablement un retour vers l'idée de complexité. Il est en effet indispensable de proposer de manière précise des outils susceptibles d'aborder la complexité qui sous-tend à la fois les organisations spatiales, mais également les systèmes d'acteurs qui les font évoluer. L'approche systémique est ainsi présentée, comme un paradigme capable de guider l'approche et la compréhension des systèmes complexes et comme préalable à des démarches de modélisation plus avancées. Comme l'ont souligné Marius Thériault et Marie-Hélène De Sède [DES 96], « la diversité des décisions et l'importance d'en maîtriser les implications notamment dans une optique d'instrumentation » est aujourd'hui un fait reconnu. Par ailleurs comme Marie-Hélène De Sède le précise [DES 02] « le diagnostic et la décision permettant de maîtriser un problème depuis sa formulation jusqu'à sa résolution, doivent s'inscrire dans un continuum et ne pas être soumis à des ruptures ».

Trois sous-systèmes, liés entre eux, sont donc à aborder dans le cadre d'un diagnostic que nous nommerons territorial :

- le contexte naturel du territoire abordé, il peut présenter des contraintes et des atouts qui auront une incidence sur l'organisation de l'espace géographique, mais aussi sur les relations entre les acteurs ;
- l'organisation de l'espace géographique, au travers de la répartition des objets, de l'interaction entre ces objets, des forces et faiblesses de cette organisation, de l'influence du contexte naturel et de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques actées dans le cadre des différents documents de programmation, d'orientation et de prescription ;
- l'organisation des acteurs du territoire étudié ou diagnostic stratégique⁸, la superposition de mailles de gestion, l'articulation des documents de programmation, d'orientation et de prescription, et leur mise en place autour d'acteurs clés, le décideur devant aujourd'hui intégrer la notion de « maillage » [MON 96] ;

La mise en relation des trois diagnostics doit permettre la mise en place du diagnostic territorial. Il repose donc à la fois sur une approche spatiale et organisationnelle du territoire étudié et vise à :

- répondre à des objectifs précis, partagés par les différentes catégories d'acteurs ;
- prendre en compte l'ensemble des contraintes qui s'appliquent au territoire en question ;
- prendre en compte les orientations déjà prises par l'ensemble des acteurs ;
- rendre compte d'un fonctionnement socio-économique spatialisé ;
- respecter la culture locale, les valeurs partagées ;

⁸ CERTU, 201, « L'analyse des systèmes d'acteurs : diagnostics de territoires », Cahier n° 1, Lyon, pp. 8-9.

- tenir compte de l'environnement extérieur au territoire, à différentes échelles.

Cette approche nécessite de surmonter les spécialisations thématiques et la complexité qui découle inévitablement d'une approche globale. En outre elle oriente vers une combinaison d'outils à mettre en œuvre afin de comprendre le fonctionnement d'un territoire et le cas échéant de proposer des simulations de son évolution, sur la base de découpages administratifs discrets produits dans le cadre de fonctionnements résiliants [DES 02]. A cette complexité qu'il nous est donné d'observer, et que nous avons présentée, correspond forcément un agencement d'outils capable d'intégrer et d'analyser les différentes facettes du territoire. Marie-Hélène De Sède avance fort justement que « l'efficacité des démarches participatives en aménagement, sera conditionnée par un réel couplage entre décisions et instrumentation, notamment instrumentation géomatique, l'espace demeurant au centre de tous les enjeux », et dans la perspective d'un système territoire qui intègre simultanément trois dimensions : temporelle, spatiale, et organisationnelle, mais qui chacune se divisent de la manière suivante [ROL 00] :

- le temps est composé d'un avant, d'un après et d'une durée :
 - o La prise en compte des événements passés expliquent l'état actuel du système et sa dynamique. Ce passé constitue en quelque sorte le réservoir d'information par rapport auquel les acteurs vont se référer afin de mener à bien leurs politiques ;
 - o La prise en compte de l'avenir en projetant ce que les acteurs souhaitent que le territoire deviennent, sur la base de scénarii prospectifs guide les décisions. Cette démarche est productrice de nouvelles informations ;
 - o La prise en compte de la durée des événements est importante puisqu'elle permet finalement d'en nuancer les influences.
- l'espace est composé d'échelles emboîtées qui peuvent se retrouver au sein :
 - o Du local et de l'ensemble des superpositions spatiales et des acteurs qui s'y matérialisent. Loin d'être isolés, ces différents niveaux et acteurs sont très étroitement imbriqués et liés, ils contribuent à définir les projets et donc à peser sur le devenir du territoire ;
 - o Du global, ou environnement du système, qui symbolise les influences externes qui peuvent agir sur la trajectoire du système. Celui-ci ne peut ignorer en effet un certain nombre d'informations qui, aujourd'hui bien que dépendantes d'un contexte global, affectent indubitablement le devenir du système local.
- La dimension organisationnelle est composée de trois sphères :
 - o Celle des individus, « unité spécifique au sein des sociétés (...) on ne peut imaginer de société qui ait été totalement dépourvue d'autonomie individuelle car c'est grâce à cette autonomie que la répartition complexe de fonctions que suppose une société, peut exister » [LEV 94] ;

- Celle de la politique ;
- Celle des relations économiques, culturelles et sociales.

L'enjeu est aujourd'hui très important, de comprendre comment se structurent les territoires, sous l'acception globale que nous avons proposée ; comment ils fonctionnent, comment ils évoluent. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des réalités quelque-fois difficiles à mettre en adéquation, avec d'un côté une complexification croissante des contextes au sein desquels nous évoluons, de l'autre une exigence de résultat fondée sur les notions de cohérence et de développement durable qui forcent à adopter une approche globale capable de saisir et de rendre compte de cette complexité. Nous disposons d'outils très sophistiqués, mais la réalité offre toujours un décalage avec ce que nous concevons. En proposant une approche plus globale de la notion de territoire, nous pensons que sa compréhension en sera améliorée. Mais il faut faire attention à ne pas tenter de réduire la complexité à tous prix, il faut lui laisser sa liberté, c'est-à-dire la représenter en limitant les mutilations.

Bibliographie

- [AUG 00] AUGUSTIN (J-P.), 2000, "Activités et médiations territoriales", in "Montagnes Méditerranéennes" n° 11, Grenoble, pp. 29-32.
- [AUR 84] AURIAC (F.), 1984, « Système économique et espace », Paris, Ed. Economica, pp. 196-200.
- [BAD 95] BADIE (B.), 1995, « La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect », Paris, Fayard.
- [BAI 01] BAILLY (A.) et al, 2001, « Les concepts de la géographie humaine », Colin, 2001.
- [BAR 77] BAREL (Y.), 1977, « L'idée de système dans les sciences sociales », Esprit, n° 1, pp. 69-82.
- [BIA 96] BIAREZ (S.), 1996, « Pouvoirs et organisations locales : vers un nouveau paradigme politique », in « Sciences de la société », n° 38, Presses Universitaires du Mirail.
- [BRU 01] BRUNET (R.), 2001, « Le déchiffrement du monde », Mappemonde, Paris, Ed. Belin, pp. 21.
- [BRU 80] BRUNET (R.), 1980, « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », in « L'espace Géographique », n°4, tome IX, pp. 253-265.
- [BRU 90] BRUNET (R.), 1990, « Le territoire dans les turbulences », Géographiques reclus, 223 p.
- [BRU 92] BRUNET (R.), FERRAS (R.), THERY (H.), 1992, « les mots de la géographie », reclus, La Documentation Française, 518 p.
- [BRU 97] BRUNET (R.), 1997, « Champs et contrechamps : raisons de géographe », Coll. Mappemonde, Ed. Belin, Paris, 319 p.
- [BUS 04] BUSSI (M.), BADARIOTTI (D.), 2004, « Pour une nouvelle géographie du politique, territoire, démocratie, élections », Coll. Anthropos, Ed. Economica, 301 p.
- [CAL 90] CALLON (M.), LATOUR (B.), 1990, « La science telle qu'elle se fait », Paris, Ed. La Découverte, pp. 7-36.

- [CIA 03] CIATTONI (A.), VEYRET (Y.), 2003, « Les fondamentaux de la géographie », Coll. Armand Colin, pp. 10-11.
- [CRO 77] CROZIER (M.), FRIEDBERG (E.), 1977, « L'acteur et le système », Paris, ED. Le Seuil, 437p.
- [DAQ 02] D'AQUINO (P.), 2002, « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », in « L'Espace Géographique », n°1-202, pp. 3-23.
- [DEB 99] DEBARBIEUX (B.), 1999, « L'exploration des mondes intérieurs », in « Géographie, état des lieux », sous la direction de R. KNAFOU, Ed. Belin, Paris, xx p.
- [DES 01] DE SEDE (M-H.), MOINE (A.), 2001 : « Systémique et bases de données territoriales; des concepts et des outils pour une gestion raisonnée des territoires », Revue Internationale de Géomatique, vol. 11, n° 3-4/2001, Éditions Hermès, numéro spécial « SIG et aménagement », pp. 333-358.
- [DES 02] DE SEDE (M-H.), 2002, « Géographie, territoires et instrumentation : Etat des lieux, réflexions épistémologiques et perspectives de recherche », Habilitation à Diriger des Recherches, Besançon, Université de Franche-Comté, pp. 38-40, 220 p.
- [DIM 98a] DI MEO (G.), 1998, « Géographie sociale et territoire », Coll. Fac, Nathan, pp. 42-43.
- [DIM 98b] DI MEO (G.), 1998, « De l'espace aux territoires », in « L'information Géographique », n°3, Ed. SEDES, pp. 99-110.
- [ELI 02] ELISSALDE (B.), 2002, « Une géographie des territoires », in « L'information géographique », volume 65, pp. 193-205, Ed. SEDES, Paris.
- [ELI 81] ELIAS (N.), 1981, « Qu'est-ce que la sociologie ? », Pandora, DES Sociétés, pp. 156-157.
- [FOU 95] [FOU 95] FOURNY (M-C.), 1995, « Identités territoriales et stratégies d'aménagement. Les réseaux de villes en Rhône-Alpes », in « L'Espace Géographique », n°4, Ed. Reclus, Montpellier, pp. 329-340.
- [FRA 97] FRANCOIS (C.), 1997, « Who Knows What General Systems Theory Is ? », in « International Society for the Systems Sciences », primers working papers.
http://www.newciv.org/ISSS_Primer.
- [FRE 76] FREMONT (A.), 1976, « La région, espace vécu », Paris, PUF.
- [FRE 84] FREMONT (A.), CHEVALIER (J.), HERIN (R.), RENARD (J.), 1984, « Géographie sociale », Paris, Ed. Masson.
- [FRI 93] FRIEDBERG (E.), 1993, « Le pouvoir et la règle », Coll. Sociologie, Ed. Seuil, 387 p.
- [GAU 02] GAUDIN (J-P.), 2002, « Pourquoi la gouvernance ? », Ed. Sciences Po, Paris, 137 p.
- [LAJ 00] LAJARGE (R.), 2000, « Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun », in « Utopies pour le territoire : cohérence ou complexité ? », Éditions de l'Aube, pp. 79-100.
- [LEB 92] LE BERRE (M.), 1992, « Territoires », in « Encyclopédie de Géographie », Economica, pp. 620-621.
- [LEM 84] LEMOIGNE (J-L.), 1984, « La théorie du système général, théorie de la modélisation », Paris, PUF, 330 p.

- [LER 97] LERESCHE (J-P.), SAEZ (G.), 1997, "Identités territoriales et régimes politiques de la frontière", Montpellier, Pôle Sud, n°7, novembre, pp. 27-47.
- [LEV 00] LEVY (J.), 2000, « Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde », Coll. Mappemonde, Ed. Belin.
- [LEV 03] LEVY (J.), LUSSAULT (M.), 2003, "Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés", Ed. Belin, Paris, pp. 907-911.
- [LEV 91] LEVY (J.), 1991, A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », in « Espaces Temps » 51-52, pp. 102-142.
- [LEV 94] LEVY (J.), 1994, « L'espace légitime sur la dimension géographique de la fonction politique », Presses de la FNSP .
- [LUS 02] LUSSAULT (M.), 2002, « Logiques de l'espace, esprit des lieux », pp. 11-36, sous la direction de J. Lévy et M. Lussault, Ed. Belin, 351 p.
- [MAI 99] MAIGROT (J-L.), 1999, « Les dix postures du géographe agraire », Quatrièmes rencontres de Théo Quant, 11-12 février 1999, Besançon, pp. 41-49.
- [MAO 00] MAO (P.), DUPUY (N.), 2000, "Vers un diagnostic des territoires de pratiques sportives de pleine nature", in "Montagnes méditerranéennes, n° 11, Grenoble, pp. 17-26.
- [MIC 00] MICOUD (A.), 2000 (?), « Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun », in « Utopies pour le territoire : cohérence ou complexité ? », Editions de l'Aube, pp. 53-78.
- [MIN 82] MINTZBERG (H.), 1982, « Structure et dynamique des organisations », Paris, Ed. Organisation, 434 p.
- [MOR 91] MORIN (E.), 1991, « La méthode », 4 volumes, Paris, Ed. Le Seuil.
- [MUC 86] MUCCHIELI (R.), 1986, "L'identité", Ed. PUF, Paris, 125 p.
- [PEC 96] PECQUEUR (B.), 1996, « Processus cognitifs et construction des territoires économiques », in B. PECQUEUR, « Dynamiques territoriales et mutations économiques », Paris, L'Harmattan, pp. 209-226.
- [PIN 97] PINCHEMEL (P. et G.), 1997, « La face de la terre », Paris, Ed. A. Colin, pp. 407-412.
- [POC 96] POCHE (B.), 1996, « L'espace fragmenté : éléments pour une analyse sociologique de la territorialité », Paris, L'Harmattan.
- [POU 97] POULLE (F.), GORGEU (Y.), 1997, « Essai sur l'urbanité rurale, cinq territoires ruraux, leurs serments et leurs modes de gouvernement », Les Cahiers de l'Intercommunalité, Paris, Syros.
- [PRE 95] PRELAZ-DROUX (R.), 1995, « Système d'information et gestion du territoire : Approche systémique et procédure de réalisation », Coll. Méta, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 156 p.
- [PUM 97] PUMAIN (D.), SAINT-JULIEN (T.), 1997, « L'analyse spatiale : localisations dans l'espace », pp. 155-156, Coll. Cursus, Ed. Armand Colin, 167 p.
- [RAF 86] RAFFESTIN (C.), 1986, « Ecogenèse territoriale et territorialité » in « Espaces, jeux et enjeux », Ed. Fayard, Paris, pp. 173-183.
- [ROL 00] ROLAND-MAY (C.), 2000, « Evaluation des territoires : concepts, modèle, méthodes », Ed. Hermès, Paris, 381 p.

- [ROL 96] ROLLAND-MAY (C.), 1996, "Méthode de régionalisation d'un espace imprécis et incertain, défini par des variables qualitatives", in "Revue Géographique de l'Est", Nancy, n° 3-4, pp. 213-242.
- [ROS 75] DE ROSNAY (J.), 1975, « Le macroscopie. Vers une vision globale », Seuil, Collection Point, n°80.
- [ROS 92] ROSENEAU (J-N.), 1992, « Governance without government : Order in Change in World Politics », New-York, Cambridge University Press, 311 p.
- [SAC 86] SACK (R-D.), 1986, « Human Territoriality », Cambridge, University Press.
- [SAC 97] SACK (R-D.), 1997, « Homo Geographicus », Baltimore, Londres, The Johns Hopkins University Press.
- [SCH 96] SCHWARZ (E.), 1996, « The Future Evolution of Consciousness as a Dialogue between Individuals and Society. Application of a Holistic Metamodel to the Emergence of a Global Human System », Proceedings of the 40th Annual Meeting of the International Society for the Systems Science, Budapest 1996. Editor J. M. Wilby. Published by ISSS, P.O. Box 6808, Louisville, KY 40206-0808, USA.
- [SMO 98] SMOUTS (M-C.), 1998, "Du bon usage de la gouvernance dans les relations internationales », in « Revue Internationale des Sciences sociales », n° 155, Unesco, Paris.
- [THE 01] THERIAULT (M.), PRELAZ-DROUX (R.), 2001, "Utilisation des SIG en aménagement du territoire", in "Revue Internationale de Géomatique", Volume 11, n°3-4, Paris, Ed. Hermès, pp. 303-308.
- [VAI 01] VAIVRE (F.), 2001, « Les Pays dans la dynamique intercommunale : analyse des jeux d'acteurs et des modes de construction territoriale », Thèse, Université de Franche-Comté, Besançon, 358 p.